



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4917

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts pour les années 2019, 2020 et 2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4917 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES  
GRANDS CONCERTS POUR LES ANNEES 2019, 2020 ET  
2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'association Les Grands Concerts organise une saison de concerts et assure la gestion annuelle de la Chapelle de la Trinité qui lui a été confiée en 1999 par la Ville de Lyon.

Elle a en charge la coordination de la programmation artistique orientée vers le baroque et invite chaque saison les plus grands artistes internationaux comme quelques jeunes talents lyonnais.

Ainsi pour la saison 2017-2018, il y a eu 30 représentations, 26 productions et 11 622 spectateurs accueillis.

Une convention cadre et de mise à disposition signée le 24 novembre 2016 et prolongée par avenant, arrive à échéance le 30 juin 2019. Elle sera remplacée par une convention d'objectifs, objet du présent rapport, et par une convention d'occupation temporaire du domaine public distincte.

Devant l'intérêt du travail de cette association et pour lui permettre de poursuivre sa mission, la Ville de Lyon souhaite lui renouveler son soutien par une convention d'objectifs dont le nouveau terme est fixé au 31 décembre 2021.

L'association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (100 000 € sur l'exercice 2019) dédiée au fonctionnement de la Chapelle.

Pour votre information, il est précisé que la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité est consentie à titre gratuit. La convention de mise à disposition est également en cours de renouvellement et fait l'objet d'un autre rapport présenté en séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Vu ladite convention d'objectifs ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

- 1- La convention d'objectifs susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association les Grands Concerts 2019-2021, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER